



### COME<sup>3</sup>T































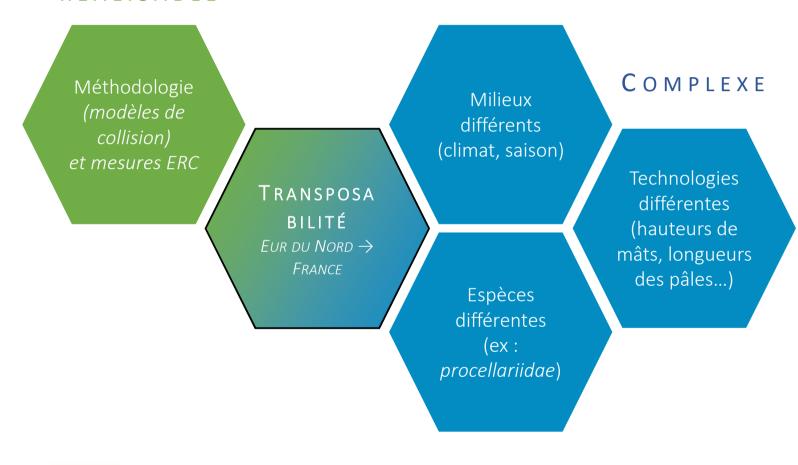


Quels enseignements peuvent être tirés sur l'avifaune et les risques liés aux projets éoliens, à partir du retour d'expérience d'Europe du Nord pour les façades françaises ?





### RÉALISABLE







MÉTHODO.

EUR DU NORD →

FRANCE

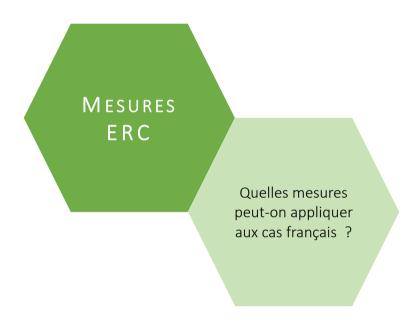
### MÉTHODES DE

### SUIVI

- à définir en France
- état initial complet primordial pour avoir un suivi bien dimensionné

### **M**ODÈLES

- Peu d'études sur la validation des modèles
- Méthodes à revoir (prise en compte de l'activité des oiseaux)



+ participation au CEAF sur la mer du Nord pour créer un pont entre les experts français et belges, allemands





Peut-on transposer les enseignements sur l'interaction entre les parcs éoliens des pays d'Europe du Nord et les oiseaux marins aux façades françaises ?



Bulletin n°3 octobre 2019







Problématique jugée comme «enjeu de R &D» par les experts

### Experts scientifiques spécialistes des oiseaux marins :

Christophe AULERT - Agence Française pour la Biodiversité
Matthieu ENTRAYGUES - Agence Française pour la Biodiversité
Yann FEVRIER - GEOCCA
Mathieu FORTIN - Bretagne Vivante

### Coordination, synthèse et rédaction :

Maëlle NEXER - France Energies Marines

### Réalisé avec la participation de :

Morgane LEJART - France Energies Marines Nolwenn QUILLIEN - France Energies Marines Georges SAFI - France Energies Marines



### Contexte

Les premiers parcs éoliens français vont voir le jour dès 2021. A partir de ce moment, leur nombre augmentera d'année en années.

La construction et l'exploitation de parc éolien en mer peuvent avoir plusieurs effets sur les oiseaux marins :

- La réduction de leur habitat.
- Etre une barrière à leur mouvement,
- Causer la mort par collision avec les infrastructures.

Améliorer ces effets sur les oiseaux est capital pour l'État et les porteurs de projets afin d'adapter les futurs projets de parcs éoliens en mer et de limiter leur impact sur l'environnement. 99 % des parcs éoliens européens sont situés dans les eaux de la mer du Nord et de la mer Baltique, en Europe du Nord. Le premier parc y a vu le jour il y a 30 ans. En l'absence de retour d'expérience, des parcs éoliens français, peut-on utiliser le retour d'expérience d'autres pays et plus particulièrement d'Europe du Nord ?



### Et la suite?

- Echanges très riches avec les experts
- Début d'état de l'art sur les connaissances en France mais travail trop important pour des experts sur- sollicités
- Experts français au CEAF sur les effets cumulés en Mer du Nord dont un expert COME3T
- Difficile de produire un bulletin. Pour la suite questions ciblées!







Clôture COPIL COME3T 12/12/19

La colonisation des parcs d'énergies marines renouvelables facilite-t-elle l'introduction et la propagation d'espèces non indigènes ?

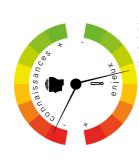












« enjeu de R&D et manque de connaissance» Problématique jugée comme par les experts

## **Experts scientifiques**

Frida BEN RAIS LASRAM - Écologie marine - Université du Littoral Côte d'Opale Nathalie BOURGOUGNON - Macroalgues - Université de Bretagne Sud Patrick GILLET - Écologie benthique - Université Catholique de l'Ouest Yolanda DEL AMO - Phytoplancton - Université de Bordeaux François LE LOC'H - Écologie marine - IRD

# Coordination, synthèse et rédaction

Cécile MASSÉ - Espèces non indigènes - UMS Patrimoine naturel AFB CNRS MNHN

Maëlle NEXER - France Energies Marines

## Avec la participation de

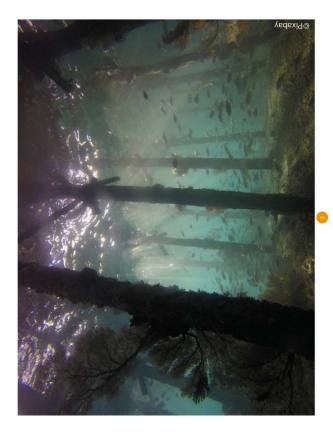
Nolwenn QUILLIEN - France Energies Marines Bastien TAORMINA - France Energies Marines Morgane LEJART - France Energies Marines



cette surface est colonisée par des organismes vivants (Atlas bibliographique du biofouling, 2019). Les parcs d'énergies marines renouvelables (EMR) pourraient-ils faciliter l'introduction et la propagation Lorsqu'un nouveau substrat dur (ex. fondation d'éolienne, ponton, coque d'un navire) est immergé, d'espèces non indigènes ?

Pour les experts, trois phénomènes liés à l'arrivée de parcs EMR pourraient faciliter cette propagation :

- l'effet relais,
- le relargage des eaux de ballast,
- le stockage des structures destinées au parcs dans les ports.





### ETAT INITIAL

naturellement dans une entité géographique spécifique et y établit des populations pérennes en raison de facteurs environnementaux favorables ; ceci Espèce indigène Une espèce indigène est une espèce qui se développe humaine. Le terme espèce autochtone est également par des processus naturels et sans aucune intervention

utilisés.

cosystème A

Une espèce non indigène est une espèce qui a franchi Espèce non indigène

Les termes allochtones et exotiques sont également

diverses catégories selon leur mode d'introduction, le degré de colonisation du nouvel environnement, les conséquences écosystémiques et les dégâts

spèces indigènes Ecosystème B

## Espèce non indigène en expansion \*

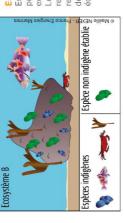
Espèce étendant son aire de répartition, de par ses traits d'histoire de vie, d'adaptation, de plasticité, ou sous l'effet des changements environnementaux, ou encore de manière spontanée, sous l'effet d'un brassage génétique par exemple.

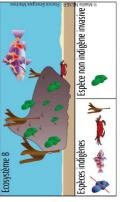
Espèce en expansion

ETAPE 2 : EXPANSION

## ETAPE 3: ETABLISSEMENT

reste au titre d'établie tant qu'elle ne cause pas de dommages écosystémiques, sanitaires et économiques. Espèce non indigène qui a colonisé et constitué des





## Espèce établie

populations pérennes dans une entité géographique Le terme de pérenne implique l'autonomie de reproduction de la population. Une espèce établie extérieure à sa propre aire de répartition naturelle.

## ETAPE 4: PROLIFÉRATION

biogéographique qui n'est pas naturellement la sienne et qui, par sa prolifération dans ce milieu, y produit des changements significatifs de comportement, de

Espèce non indigène établie dans

Espèce invasive

structure ou de fonctionnement des écosystèmes. Ceci sous-entend généralement un impact négatif

sur le milieu, la santé ou l'économie.

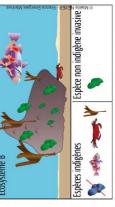


Fig. 1 Etapes de l'implantation d'une espèce invasive

humaines et se retrouve donc en dehors de son aire de une barrière biogéographique par le biais des activités répartition naturelle d'origine, dans un environnement où elle était absente.

Les espèces non indigènes sont classées en économiques qu'elles causent.

Espèces indigènes \* Ecosystème B

## (franchissement de la barrière bio-géographique entre l'écosystème A et B) ETAPE 1: TRANSPORT - INTRODUCTION

Ecosystème B

Espèces indigènes

Espèce non indigène introduite intentionnellement ou accidentellement par l'action de l'humain en dehors de son aire de répartition (trafic maritime, Espèce introduite

aquaculture, aquariophilie...)

Espèce non indigène introduite

\*\*\*

Espèces indigènes

LE CAS FRANÇAIS

# Les parcs EMR peuvent-ils favoriser l'introduction et la propagation d'espèces non indigènes en induisant un effet relais ?

### CONSTAT

Certains organismes marins, fixés à l'âge adulte, émettent des larves pélagiques (vivant dans la colonne se fixer et se développer. Pour ces espèces, les parcs ournir de nouveaux habitats de substrat dur où les ndividus fixés se développent, et se reproduisent à eur tour. Les larves émises se dispersent à partir de ce nouveau point et peuvent ainsi atteindre de nouvelles nous avons choisi de traiter un exemple simple : un récif rocheux éloigné d'une certaine distance d'autres d'eau). Elles se déplacent passivement selon l'influence des courants avant de trouver un substrat dur pour éoliens installés dans l'environnement marin peuvent zones rocheuses : c'est l'effet relais. Afin d'illustrer récifs. Entre ce récif et ces zones rocheuses, un parc 'effet relais que pourrait avoir les éoliennes en mer, éolien est construit.

A émettent des larves. Les distances maximales de

dispersion des larves ne leur permettent pas d'atteindre les récifs rocheux de l'écosystème B.

exemple.

### En exploitation

artificiel. Les larves vont se fixer et coloniser les fondations d'éoliennes. Une fois fixés, si les conditions sont propices, les organismes s'y développent et s'y reproduisent, en émettant à leur tour des larves Les organismes situés sur le récif naturel de l'écosystème A émettent des larves. Les fondations des éoliennes en mer, leurs ancrages et les flotteurs d'éoliennes flottantes vont jouer un rôle de récif pélagiques dans la colonne d'eau. Des courants favorables permettraient aux larves d'atteindre les Etat initial
Les organismes situés sur les récifs de l'écosystème coloniser l'écosystème B, le pourraient possiblement récifs rocheux de l'écosystème B d'où l'espèce était initialement absente. C'est ce qu'on appelle l'effet relais. Ainsi les larves des organismes situés sur en présence d'éoliennes.

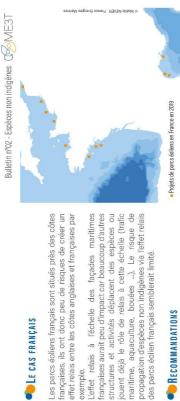


Fig. 3 Carte des projets de parcs éoliens en mer en France en 2019

## RECOMMANDATIONS

des parcs éolien français semblerait limité.

Par principe de précaution, les experts recommandent

de développer un plan de suivi des fondations des éoliennes afin de prévenir la potentielle arrivée

## d'espèces non indigènes,

N BREF

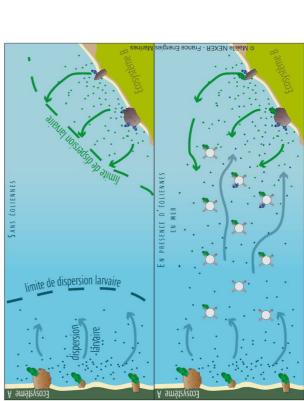


Fig. 2 Les mécanismes de l'effet relais en présence d'un parc éolien posé - (organisme sessile = organisme fixé)





## Le relargage des eaux de ballast à proximité des parcs éoliens mer peut-il favoriser l'introduction et la propagation d'espèces non indigènes ?

### CONSTAT

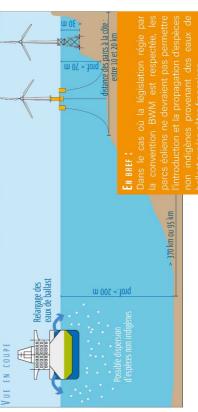
Les eaux de ballast sont utilisées à bord des navires contrôler le transfert d'espèces potentiellement invasives. À titre de solution temporaire, avant la mise pour stabiliser ces derniers. Elles peuvent contenir des milliers de micro-organismes marins ou aquatiques, de plantes et d'animaux, lesquels sont ensuite transportés dans le monde entier. Elles peuvent être relarguées lors de la vidange des cuves. La convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention BWM) a été adoptée en 2004. Elle est mise en œuvre depuis 2017 afin d'établir des règles mondiales pour en place de système de traitement des eaux à bord

devrait pas avoir lieu à proximité des parcs éoliens. En effet, la convention oblige les bateaux à relâcher les eaux de ballast à une distance très éloignée de la côte (cf encadré et schéma ci-dessous) pour éviter la respectée, le rejet d'eaux de ballast non traitées ne de chaque bateau, les navires doivent renouveler leurs eaux de ballast en haute mer. Si la réglementation est propagation d'espèces non indigènes

les eaux à au moins 200 milles nautique: s dans une hauteur d'eau de 200m, si im

< 20 km 200 mn (370 km) ou quand impossibilité 50 mn (95 km) n relargage des eaux de ballast Zone d'exclusion du (prof < 200 m) 200 m UE DU DESSUS

ШШШШ



# Le stockage des composants EMR dans les ports peut-il favoriser L'introduction et la propagation d'espèces non indigènes ?

### CONSTAT

Plusieurs types de composants des parcs d'énergies sont colonisés par des espèces non indigènes. Celles-marines renouvelables (EMR) sont construits, stockés ci pourraient coloniser les composants d'écliennes, qui et entreteurus dans les ports (ex. fondation gravitaire, constituent des substrats vierges. Lors du transport et flotteur...) avant d'être acheminés sur leur zone de l'installation de ces composants dans le milieu, des d'exploitation. Par la suite, certains composants sont espèces fixées à leur surface pourraient se disperser ramenés au port pour leur maintenance. Les ports étant alors dans l'environnement. des carrefours internationaux pour le trafic maritime, ils

## - RECOMMANDATIONS

Etape 1

Acheminer rapidement les composants d'EMR sur zone afin de limiter le temps d'exposition à de possibles espèces non indigènes plus fréquemment présentes à proximité des zones portuaires et sur

### Etape 2

liennes afin d'observer et de signaler le développement d'espèces non indi-Mettre en place un protocole de suivi des fondations ou des flotteurs d'éo-

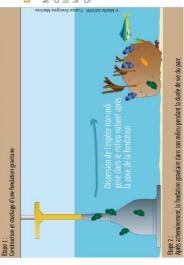


Fig. 4 Risque de développement d'espèces non indigènes sur les composants de parcs EMR, exemple d'une fondation gravitaire d'une éolienne posée

### EN BREF:

### L'effet relais

Enjeu limité et manque de connaissances

### Recommandations

façon régulière. Ceci permettrait d'acquérir des connaissances sur le potentiel développement de de leur mise en place au démantèlement, et de Effectuer le suivi des composants d'EMR immergés, nouvelles espèces.

## Le relargage des eaux de ballast

Pas d'enjeu si législation respectée

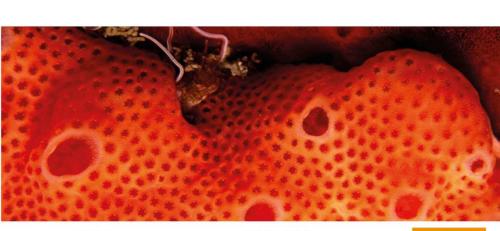
### Recommandations

Effectuer le suivi des composants EMR immergés.

# Le stockage des composants EMR dans les ports Enjeu et manque de connaissances

### Recommandations

gravitaires, flotteur d'éolienne...), les experts font plusieurs recommandations : limiter le temps de stockage des composants dans les ports et les acheminer rapidement en pleine mer et effectuer le Pour éviter le développement d'espèces non ndigènes sur les structures EMR qui seront immergées par la suite en pleine mer (ex : fondations suivi des composants EMR.



Bibliographie

Adams T., Miller R., Aleynik D., et Burrows M., « Offshore Marine Renewable Energy Devicesas Stepping Stonesacross BiogeographicalBoundaries».EditéparMortenFrederiksen.JournalofAppliedEcology51,n°2,2014,https://doi.org/10.1111/1365-2664.12207 Creed J. C., Fenner D., Sammarco P., Cairrs S., Capel K., Junqueira A., Cruz I. « The Invasion of the Azooxanthellate Coral Tubastraea (Scleractinia: Dendrophylliidae) throughout the World: Histo-Azooxanthellate Coral Tubastraea (Scleractinia: Dendrophylliidae) throughout the World: Histo-ry, Pathways and Vectors ». Biological Invasions 19, n°1, 2017, https://doi.org/10.1007/s10530-016-1279-y.

newables; Identification of Knowledge Gaps and Urgently Needed Research ». Edité par Joanna Norkko, ICES Journal of Marine Science, 2019. https://doi.org/10.1093/icesjms/fs.2018. Dannheim J., Bergström L., Birchenough S., Brzana R., Boon A., Coolen J., Dauvin J.C. « Benthic Effects of Offshore ReMineur, F., Cook E., Minchin D., Bohn K., MacLeod A., et Maggs C. « Changing Coasts: Marine Aliens and Artificial Structures ». In Oceanography and Marine Biology, par R Gibson, R Atkinson, J Gordon, et R Hughes, 189-234. CRC Press, 2012. https://doi.org/10.1201/bi2157-5.

International Maritime Organization, International Convention for the Control and Management of Ships' Bailast Water and Sediments (BWMM), 2004.

Quillien N., Lejart M. et Damblans G. « Atlas bibliographique du biofouling des façades maritimes françaises dans un contexte d'énergies marines renouvelables.» Plouzané : France Energies Marines Editions, 2018, 76 pages Thévenot J. «Synthèse et réflexions sur des définitions relatives aux invasions biologiques. Préambule aux actions de la stra-tégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) ayant un impact négatif sur la biodiversité.» Museum national d'Histoire naturelle, Service du Patrimoine naturel, Paris. 31p, 2013.

Les textes de ce bulletin sont la propriété de France Energies Marines.
Ils ne parent être repolits ou difléss sans crîter la source et sans autorisation préalable. Les photos, les schémas et les tableaux (sauf indication condraire) sont profégés par le dont didutaut.
Condrairel sont profégés par le dont didutaut.
Ils restent la propriété de France Energies Marines et ne peuvent être reproduits sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation lis restent la propriété de France Energies Marines et ne peuvent être reproduits sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation

Citer le document comme ci-dessous : Rougougnon N., Den Raber F., Bourgougnon N., Del Amo Y, Gillet P., Le Loc'h F., Lejert M., Massé C., Quillien N. et Taomina B.. La colonisation des parce d'énergies marines renouvelables facilie-Lelle l'introduction et la propagation d'espèces non indigènes ? Bulletin COMEST n'702

Plouzanê: France Energies Marines, 2019, 12 pages. Edition : Décembre 2019

Dépôt légal à parution. Conception graphique : Maëlle NEXER - France Énergies Marines



Bâtiment Cap Océan Technopôle Brest Iroise 525, Avenue Alexis De Rochon 29280 Plouzané 02 98 49 98 69 www.france-energies-marines.org

COMEST C FRANCE ENERGIES MARINES



ISBN 978-2-9567155-4-2



### Futur de COME3T



Financé pour 18 mois à partir du début d'année 2020 (février ?)

- 1 nouveau COPIL composé de 7 collèges + FEM (18 membres)
- 6 problématiques à traiter en bulletin
- + bulletins issus des projets FEM (Anode, SPECIES)



